

N°2026-03/13B

Objet : ACTE MODIFICATIF POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE NORD-OUEST DE SAINT-CYPRIEN – TRANCHE 3 – LOT ESPACES VERTS.

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA Jean-Jacques THIBAUT (sauf pour l'affaire n°10).

Absent excusé : Nathalie PINEAU.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 04 mars 2026

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de communes Sud Roussillon a attribué, le 19 avril 2025, un marché de travaux N° 20250405M à l'entreprise PALM BEACH PAYSAGES, pour l'aménagement de la Liaison Structurante Durable Nord-Ouest Tranche 3 sur la commune de Saint-Cyprien, le lot 1 Espaces Verts, pour un montant de 101 949,82 € HT.

Les prestations prévues par le programme des travaux initial ont été modifiées entraînant la création de prix nouveaux (PN1, PN2, PN3, PN4, PN5, PN6, PN7). De plus, le délai d'exécution initial de 9 semaines a été prolongé de 2 semaines portant le délai d'exécution à 11 semaines.

L'ensemble des modifications nécessaires réalisé pour des raisons techniques et pour répondre à la nouvelle charte végétale de la commune, n'a aucune incidence financière sur le montant du marché et porte uniquement sur la prolongation du délai d'exécution et l'intégration de prix nouveaux.

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** cet acte modificatif ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte modificatif à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution de ce dernier ;

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

